



diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1858 - 17 mars 1994 - 5 F

D 1858 HAÏTI: LE "FRAPH", BRAS DU TERRORISME D'ÉTAT

L'accord de l'île des gouverneurs signé à New-York par le général Cédras et le président Aristide stipulait la démission du premier et le retour du second (cf. DIAL D 1793). Dans les semaines suivantes, les hauts échelons de l'armée haïtienne confirmaient leur objectif de 1992 (cf. DIAL D 1696): bloquer l'accord et empêcher le retour du président. Ils arrêtaient la stratégie ordonnée à cet objectif: faire régner la terreur comme système organisé. Avec le "Front révolutionnaire pour l'avancement du peuple haïtien" (FRAPH) (voir note 1), entré en action aussitôt après l'approbation par le Parlement du premier ministre Malval en septembre 1993 (cf. DIAL D 1814), nous sommes en présence d'un nouvel appareil du terrorisme d'État.

On peut penser que, si cette stratégie militaire permettait effectivement au général Cédras d'empêcher le retour du président Aristide pendant encore une quinzaine de mois (voilà déjà trente mois qu'il tient...), le FRAPH pourrait alors jouer un rôle déterminant dans la préparation des futures élections présidentielles de décembre 1995. Le FRAPH retrouverait ainsi le rôle traditionnel d'encadrement électoral de la population qui était celui des "Volontaires de la sécurité nationale", autrement dit les macoutes.

Le document ci-après donne un aperçu des opérations de commando du FRAPH. Texte daté de janvier 1994, et non signé pour des raisons évidentes de sécurité.

Note DIAL

ACTIVITÉS DU FRAPH

Le départ de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986, n'a certainement pas entraîné le déracinement d'un système de dictature solidement arrimé dans les secteurs traditionnellement les plus démocratiques de la société haïtienne. Tous les efforts du secteur démocratique se sont heurtés, au cours de ces sept dernières années, à l'opposition tenace de ces secteurs qui, finalement, ont décidé de mettre fin, avec le coup d'État du 29 septembre 1991, au grand espoir du peuple haïtien.

A partir de cette date, les barons du duvaliérisme réapparaissent et se regroupent. Récemment, la formation du FRAPH ("Front révolutionnaire pour l'avancement du peuple haïtien")¹ fait réapparaître dans les rues des bandes de civils armés qui, avec les "attachés" et avec les éléments macoutes intégrés dans l'armée, complètent le système de violence et de répression qui, entre autres choses, a finalement eu raison de la mission civile OEA-ONU.

Le FRAPH se manifeste ouvertement comme organisation antidémocratique à partir des essais de Evans Paul, maire de Port-au-Prince, de se réinstaller à la mairie. Le premier adjoint au maire, Gérard Salomon, contrôle le groupe d'employés qui s'oppose au retour de Evans Paul.

¹ Selon d'autres interprétations du sigle, il s'agit du "Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès d'Haïti" ou du "Front pour l'avancement et le progrès haïtien" (NdE)

A ce moment là, les principaux noyaux du FRAPH à Port-au-Prince se concentrent à l'APN (Autorité portuaire nationale) et au service anti-gang de la police de Port-au-Prince. Ils ont ouvertement leur quartier général à la rue du Champ-de-Mars, à deux blocs de la police et du ministère de l'intérieur, et au Champ-de-mars, à côté du Rex-Théâtre. Depuis, le FRAPH a installé ses bureaux sur toute l'étendue du territoire.

Le 8 septembre 1993, le FRAPH intervient violemment lors de l'installation du maire Evans Paul, agressant les membres du cabinet et tuant plusieurs passants dont un jeune étudiant qui agonisera durant de longues heures sur la chaussée sans que personne n'ose lui venir en aide.

A partir de cette première manifestation, le FRAPH occupe et domine la scène politique, allant jusqu'à se présenter officiellement, le 22 septembre, comme parti politique héritier du "papadoquisme". Il s'agit, en fait, d'une nouvelle version des "Volontaires de la sécurité nationale", à la différence qu'elle existe et opère comme création et instrument de l'armée et non pas en opposition à cette dernière. Ceci, en dépit des déclarations des militaires voulant se dissocier des "excès" des groupes de tueurs.

Cependant, le 18 novembre 1993, aux Verrettes, dans l'Artibonite, la fête de l'armée est célébrée, non pas par les Forces armées, mais par le FRAPH. Une centaine de personnes armées défilent menaçant particulièrement l'Église catholique et le clergé scandant des consignes telles que: - A bas Aristide! - A bas Ti Kominote legliz - A bas Père Gilles! - A bas les Blancs français, vive les Américains!

Fort de l'impunité dans laquelle se déroulent les actes de violence à la mairie de Port-au-Prince, le FRAPH utilise les mêmes tactiques d'intimidation successivement aux différents ministères: Affaires étrangères, finances, information-culture-radio-télévision nationale, paralysant presque totalement le fonctionnement du gouvernement et menaçant l'existence même de l'État.

Le 11 octobre 1993, le FRAPH et ses auxiliaires - groupes *ad hoc* constitués pour la circonstance: Capois-La-Mort, Organisation Libète ou lanmò, Coalition nationale (Bissainthe-Mme Durocher-Bertin) - remportent une victoire, au moins symbolique, sur Aristide et ses alliés puisque le bateau *Harland County*² reprend le large sans insister, devant les contorsions et vociférations du pitoyable groupe de manifestants envoyés par lesdites organisations. Le message est clairement interprété: Aristide ne rentrera pas le 30 octobre. Les duvaliéristes archaïques, papadoquistes, se déchainent et nous assistons depuis lors à une escalade de la violence qui se poursuit encore aujourd'hui (janvier 1994), avec les menaces qu'a faites ce groupe de s'emparer du combustible envoyé pour fins humanitaires, et ceci à la veille de la réunion du Conseil de sécurité qui doit se prononcer sur le renforcement des sanctions internationales.

Le 12 octobre 1993, pour consolider sa victoire, le FRAPH annonce un jour "d'indignation nationale". Prétexte de déclarations tonitruantes à la Radio-Télévision qui ne laissent aucun doute à la population sur sa condition d'otage des forces néo-duvaliéristes. Confiscation de licences de chauffeurs de tap-tap qui se risquent à circuler (quand on ne leur tire pas dessus). Les arrestations arbitraires et exécutions sommaires se multiplient. Le commerce, même le secteur putschiste, est forcé d'obtempérer et ferme ses portes. D'autres ordres de grève suivront, accompagnés d'actes de violences rapportées en particulier à Kenscoff, Port-au-Prince, Pétiion-Ville, Jacmel, Port-Salut.

² Le navire transportait le contingent d'Américains et de Canadiens de la MINUHA (Mission des Nations unies en Haïti) chargés de la réforme et de l'entraînement de la future force de police civile (NdE).

Le 4 octobre, à 9 H du soir, des hommes armés pénètrent chez le directeur du Centre oecuménique des droits de l'Homme pour l'assassiner. Jean-Claude Bajoux avait vigoureusement protesté à la radio et à la télévision contre le FRAPH et son projet de faire revivre politiquement la doctrine duvaliériste, symbolisée par l'exposition au Musée de MUPANAH à la mémoire de François Duvalier.

Le 14 octobre 1993, Guy Malary, ministre de la justice, est assassiné. Deux jours auparavant, le président des États-Unis, Bill Clinton, avait lancé un avertissement aux militaires haïtiens, les tenant pour responsables de la sécurité des membres du cabinet Malval et du premier ministre Malval lui-même. Sûr de l'impunité, le FRAPH se déchaîne sur toute la République. Depuis la mi-octobre, la répression n'a fait qu'accroître en dimension et en violence, atteignant un degré que l'on n'avait jamais connu, même sous Duvalier père.

Cette vague de terreur semble viser deux objectifs:

- a) D'un côté, déraciner jusqu'à l'espoir d'un possible retour du président Aristide, le dernier mot devant rester à ceux qui ont en mains la force brutale.
- b) D'un autre côté, une mise en place méthodique de réseaux militants FRAPH et autres associés en vue d'une éventuelle convocation électorale³.

C'est ainsi qu'à partir de témoignages authentifiés nous observons:

a) Des distributions d'armes jusque dans les zones les plus retirées du pays dans une proportion jamais encore atteinte. Cette distribution d'armes, de munitions et d'argent dans toutes les provinces s'accompagne d'une inscription de recrues, souvent par force. Le 25 octobre 1993, le FRAPH organise à Delmas une distribution d'armes importante.

b) Il s'agit d'un procédé d'intimidation systématique de la population. Ce sont les tirs nourris tout au long des nuits, principalement dans les quartiers populaires et les villes de provinces. Les commandos makouto-militaires s'infiltrèrent dans les corridors étroits des bidonvilles et arrosent de balles les pauvres cahutes qui protègent mal la population terrorisée. Chaque matin, le peuple compte ses morts et ses blessés. Cette tactique a été utilisée sans relâche depuis le coup d'État, mais s'est intensifiée à partir d'octobre, le procédé variant au gré des fluctuations politiques. (On se souvient du mot de Cédras, avant de partir pour Governor's Island: "*M pa vle youn sèl koufizi tire! - Je ne veux qu'aucun coup de fusil soit tiré en mon absence!*")

c) Nous observons également, une persécution méthodique des membres des "Kasèk", des journalistes, ou de toute personne ayant des rapports avec les médias. De même que les personnes ayant exercé des responsabilités lors des élections de 1990. Cette persécution vise aussi les représentants élus du FNCD (Front national pour le changement et la démocratie). La tactique consiste également à emmener et à torturer les parents et amis en lieu et place de la personne visée. C'était là une méthode utilisée, on le sait, par les sbires de François Duvalier: les mineurs, vieillards, femmes enceintes ne sont pas épargnés.

d) Dans la plupart des cas, à Port-au-Prince aussi bien qu'en province, les arrestations sont opérées par des "attachés", presque toujours anciens macoutes maintenant récupérés par le FRAPH. Les détenus sont ensuite amenés au poste de police.

e) Relativement nouveau, le système de "rançon" est devenu courant comme moyen d'extorsion, les victimes ayant le choix entre la torture, la mort ou payer les bourreaux (cas Katiène).

f) 17 octobre 1993; fermeture de la chapelle de Bosson, La Chapelle, par le FRAPH.

Le vendredi 29 octobre, veille de la date prévue pour le retour du président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide, le FRAPH passe à l'offensive tous azimuts. Il convoque une conférence de presse au local du PDCH (Parti de Sylvio Claude) essentiellement pour demander:

³ Soit une élection présidentielle anticipée, soit l'élection présidentielle constitutionnellement prévue en 1995 (cf. introduction DIAL de ce document) (NdE).

- a) la démission du président Aristide et l'organisation de nouvelles élections;
- b) le départ du premier ministre Robert Malval et de Dante Caputo;
- c) l'application de l'article 149 (nouvelles élections).

Étaient présents à la conférence: représentants du PDCH (Parti démocrate-chrétien haïtien), MDN (Mobilisation pour le développement national, de Ronceray), Paradis (Vladimir Jeanty), ALAH (Reynold Georges), PDN (Parti démocratique national fondé récemment par Claude Raymond), Coalition Nationale (Bissainthe-Durocher-Bertin). Étaient également présents: Montalvo Despeignes, Gilles Hendirck, Maurepas Auguste, Hubert de Ronceray.

Ce même vendredi 29 octobre, le FRAPH organise une manifestation à Jacmel qui se termine au bureau du FRAPH de cette ville avec la présence de deux camions militaires pour assurer la sécurité des manifestants. Le même jour, un commando du FRAPH paralyse totalement le grand marché de l'Estère.

Le 27 décembre 1993, Cité Soleil est incendiée⁴. A la suite d'incidents avec les membres du FRAPH, des centaines de maisons sont brûlées et des milliers se retrouvent sans-abri. Dans les jours qui suivent, les commandos du FRAPH débaptisent Cité Soleil. Ils obligent les chauffeurs des tap-tap à renommer leur véhicule selon l'ancien nom, celui de "Simone Duvalier" (ce nom avait été changé, après le 7 février 1986, en "Cité Soleil")⁵.

CONCLUSION

a) Le FRAPH, avec sa cohorte de civils armés et sa phraséologie théâtrale, a été la réponse de l'armée à la présence de la mission civile qui, effectivement, a dû abandonner les lieux.

b) Les références au discours type François Duvalier sont peut-être maladroitement, mais le FRAPH a réussi à terroriser la population entière, suivant le slogan: "*sa nou di, se sa ki pou fèt.*"

c) La violence et les menaces ont réussi à paralyser le gouvernement du premier ministre Malval, tout en permettant aux militaires de proclamer, en la circonstance, leur apparente innocence.

d) Le chantage à la violence paralyse toute possibilité d'établir un dialogue politique quel qu'il soit.

e) Le caractère illégal et anticonstitutionnel du FRAPH ne fait aucun doute. Toute tentative de "dialogue" devrait passer par l'obligation des Forces armées de faire disparaître cette organisation techniquement hors-la-loi.

Port-au-Prince, janvier 1994

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 395 F - Étranger 440 F - Avion Amérique latine 500 F - USA-Canada-Afrique 490 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

⁴ Cf. DIAL D 1846 (NdE).

⁵ La partie suivante du document, non reproduite ici, comporte les noms d'un certain nombre de responsables nationaux et locaux du FRAPH (NdE).